

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE PUISSALICON Commune

Numéro SIRET : 21340224100011  
Poste comptable : SGC BITERROIS

### **Budget primitif relatif à l'exercice 2026 voté par Nature**

### **Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	50
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	51
B3.2 - Etalement des provisions	53
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	54
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	55
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	56
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	57
B9 - Etat du personnel	58
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	62
B11.2 - Liste des établissements publics créés	63
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	64
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	65
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	66
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	67
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	69
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	70
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	71
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	72
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	73

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

## I – INFORMATIONS GENERALES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

#### Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	1387

#### Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	996301

#### Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	868.78
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	935.76
3 Dépenses d'équipement brut / population	1201.15
4 Encours de dette / population (2) (3)	540.42
5 DGF / population	194.66
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	52.28 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	108.2939 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	128.36 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	57.7525 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7.16 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1						
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 517 523,57	1 676 985,38	1 425 639,09	A1	1 585 100,90	
<b>Investissement</b>	512 156,99	332 533,49	(3) -120 830,85	A2	-300 454,35	
<b>Fonctionnement</b>	1 005 366,58	1 344 451,89	(4) 1 546 469,94	A3	1 885 555,25	

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	200 000,00	III + IV	107 000,00	B1	-93 000,00
<b>Investissement</b>	I	200 000,00	III	107 000,00	B2	-93 000,00
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	1 492 100,90
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-393 454,35
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	1 885 555,25

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES**

CZ

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>200 000,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	70 000,00
21	Immobilisations corporelles (3)	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	80 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>107 000,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	107 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)</b>	<b>1 891 545,65</b>	<b>2 285 000,00</b>
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>200 000,00</b>	<b>107 000,00</b>
	<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)</b>	<b>(si solde négatif) 300 454,35</b>	<b>(si solde positif) 0,00</b>
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>2 392 000,00</b>	<b>2 392 000,00</b>
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>1 307 899,10</b>
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 Résultat de fonctionnement reporté (1)</b>	<b>(si déficit) 0,00</b>	<b>(si excédent) 1 492 100,90</b>
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>5 192 000,00</b>	<b>5 192 000,00</b>

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**PRESENTATION DES AE VOTEES**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>		022	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	70 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	263 557,00	70 000,00	200 000,00	200 000,00	270 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 221 000,00	50 000,00	915 000,00	915 000,00	965 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	459 612,15	80 000,00	500 000,00	500 000,00	580 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 014 169,15</b>	<b>200 000,00</b>	<b>1 666 000,00</b>	<b>1 666 000,00</b>	<b>1 866 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	0,00	200 545,65	200 545,65	200 545,65
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 545,65</b>	<b>200 545,65</b>	<b>200 545,65</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 214 169,15</b>	<b>200 000,00</b>	<b>1 866 545,65</b>	<b>1 866 545,65</b>	<b>2 066 545,65</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>25 000,00</b>		<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 239 169,15</b>	<b>200 000,00</b>	<b>1 891 545,65</b>	<b>1 891 545,65</b>	<b>2 091 545,65</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>300 454,35</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 392 000,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	160 000,00	107 000,00	0,00	0,00	107 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	300 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>460 000,00</b>	<b>107 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>307 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	83 169,15	0,00	61 545,65	61 545,65	61 545,65
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	176 830,85	0,00	393 454,35	393 454,35	393 454,35
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>280 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>475 000,00</b>	<b>475 000,00</b>	<b>475 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>740 000,00</b>	<b>107 000,00</b>	<b>675 000,00</b>	<b>675 000,00</b>	<b>782 000,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 555 000,00		1 545 000,00	1 545 000,00	1 545 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 620 000,00</b>		<b>1 610 000,00</b>	<b>1 610 000,00</b>	<b>1 610 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 360 000,00</b>	<b>107 000,00</b>	<b>2 285 000,00</b>	<b>2 285 000,00</b>	<b>2 392 000,00</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 392 000,00</b>
---	---------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>1 585 000,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	350 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	620 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
014	Atténuations de produits	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	170 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 160 000,00</b>	<b>1 160 000,00</b>	<b>1 160 000,00</b>
66	Charges financières	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 195 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 205 000,00</b>	<b>1 205 000,00</b>	<b>1 205 000,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 555 000,00		1 545 000,00	1 545 000,00	1 545 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 605 000,00</b>		<b>1 595 000,00</b>	<b>1 595 000,00</b>	<b>1 595 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 800 000,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	20 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
731	Fiscalité locale	836 430,06	0,00	840 799,10	840 799,10	840 799,10
74	Dotations et participations (3)	290 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 241 430,06</b>	<b>0,00</b>	<b>1 295 799,10</b>	<b>1 295 799,10</b>	<b>1 295 799,10</b>
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 243 530,06</b>	<b>0,00</b>	<b>1 297 899,10</b>	<b>1 297 899,10</b>	<b>1 297 899,10</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 253 530,06</b>	<b>0,00</b>	<b>1 307 899,10</b>	<b>1 307 899,10</b>	<b>1 307 899,10</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 492 100,90</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 800 000,00</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 585 000,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – DEPENSES

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	200 545,65	0,00	200 545,65
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	51 000,00	0,00	51 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	270 000,00	0,00	270 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	965 000,00	10 000,00	975 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	580 000,00	15 000,00	595 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>2 066 545,65</b>	<b>25 000,00</b>	<b>2 091 545,65</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>300 454,35</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 392 000,00</b>
---	---------------------

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	340 000,00		340 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	630 000,00		630 000,00
014	Atténuations de produits	10 000,00		10 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	180 000,00	0,00	180 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	30 000,00
67	Charges spécifiques (9)	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 000,00	50 000,00	55 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 545 000,00	1 545 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 205 000,00</b>	<b>1 595 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 800 000,00</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE – RECETTES****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	61 545,65	0,00	61 545,65
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	107 000,00	5 000,00	112 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	200 000,00	0,00	200 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	5 000,00	5 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		50 000,00	50 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 545 000,00	1 545 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00		20 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>388 545,65</b>	<b>1 610 000,00</b>	<b>1 998 545,65</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

393 454,35

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 392 000,00

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	5 000,00		5 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	60 000,00		60 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	60 000,00		60 000,00
731	Fiscalité locale	840 799,10		840 799,10
74	Dotations et participations (8)	300 000,00		300 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	30 000,00	0,00	30 000,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00
77	Produits spécifiques (8)	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	1 000,00	0,00	1 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 297 899,10</b>	<b>10 000,00</b>	<b>1 307 899,10</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>1 492 100,90</b>
=			
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>2 800 000,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 239 169,15</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 891 545,65</b>	<b>1 891 545,65</b>	<b>0,00</b>	<b>1 891 545,65</b>	<b>2 091 545,65</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	70 000,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	263 557,00	70 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	270 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 221 000,00	50 000,00	0,00	915 000,00	915 000,00	0,00	915 000,00	965 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	459 612,15	80 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	580 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 014 169,15</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 666 000,00</b>	<b>1 666 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 666 000,00</b>	<b>1 866 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	200 000,00	0,00		200 545,65	200 545,65		200 545,65	200 545,65
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 545,65</b>	<b>200 545,65</b>	<b>0,00</b>	<b>200 545,65</b>	<b>200 545,65</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 214 169,15</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 866 545,65</b>	<b>1 866 545,65</b>	<b>0,00</b>	<b>1 866 545,65</b>	<b>2 066 545,65</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	15 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>25 000,00</b>			<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>		<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

300 454,35

Total des dépenses d'investissement cumulées

2 392 000,00

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
Reçu en préfecture le 29/04/2026  
Publié le  
ID : 034-213402241-20260428-DCM\_2026\_37-BF

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

**A**

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 183 169,15</b>	<b>107 000,00</b>	<b>1 891 545,65</b>	<b>1 891 545,65</b>	<b>1 998 545,65</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	160 000,00	107 000,00	0,00	0,00	107 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	300 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>460 000,00</b>	<b>107 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>307 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	83 169,15	0,00	61 545,65	61 545,65	61 545,65
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>103 169,15</b>	<b>0,00</b>	<b>81 545,65</b>	<b>81 545,65</b>	<b>81 545,65</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>563 169,15</b>	<b>107 000,00</b>	<b>281 545,65</b>	<b>281 545,65</b>	<b>388 545,65</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 555 000,00		1 545 000,00	1 545 000,00	1 545 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 620 000,00</b>		<b>1 610 000,00</b>	<b>1 610 000,00</b>	<b>1 610 000,00</b>

**R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)**

**0,00**

**Affectation au compte 1068 (8)**

**393 454,35**

**COMMUNE DE PUISSALICON - BUDGET PRINCIPAL (40600) - BP - 2026**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>2 392 000,00</b>

Publié le

ID : 034-213402241-20260428-DCM\_2026\_37-BF

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 239 169,15</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 891 545,65</b>	<b>1 891 545,65</b>	<b>0,00</b>	<b>1 891 545,65</b>	<b>2 091 545,65</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	70 000,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	70 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	263 557,00	70 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	270 000,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	210 000,00	70 000,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	220 000,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	3 557,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 221 000,00	50 000,00	0,00	915 000,00	915 000,00	0,00	915 000,00	965 000,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2131	Bâtiments publics	370 000,00	50 000,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	150 000,00
2138	Autres constructions	50 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2151	Réseaux de voirie	750 000,00	0,00		610 000,00	610 000,00	0,00	610 000,00	610 000,00
2152	Installations de voirie	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	1 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel informatique	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	459 612,15	80 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	580 000,00

COMMUNE DE PUISSALICON - BUDGET PRINCIPAL (40600) - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le information Crédits gérés hors AP ID : 034-213402241-20260428-DCM_2026_37-BF	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
231	Immobilisations corporelles en cours	459 612,15	80 000,00		500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	580 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 014 169,15</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 666 000,00</b>	<b>1 666 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 666 000,00</b>	<b>1 866 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	200 000,00	0,00		200 545,65	200 545,65		200 545,65	200 545,65
1641	Emprunts en euros	200 000,00	0,00		200 545,65	200 545,65		200 545,65	200 545,65
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 545,65</b>	<b>200 545,65</b>	<b>0,00</b>	<b>200 545,65</b>	<b>200 545,65</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 214 169,15</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 866 545,65</b>	<b>1 866 545,65</b>	<b>0,00</b>	<b>1 866 545,65</b>	<b>2 066 545,65</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
2112	Terrains de voirie	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	15 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	15 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>25 000,00</b>			<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>		<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 034-213402241-20260428-DCM\_2026\_37-BF

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**



AZIZ

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		2 183 169,15	107 000,00	1 891 545,65	1 891 545,65	1 998 545,65
		I	II	III = I + II		
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	160 000,00	107 000,00	0,00	0,00	107 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	32 000,00	28 000,00	0,00	0,00	28 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	83 000,00	79 000,00	0,00	0,00	79 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	300 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>460 000,00</b>	<b>107 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>307 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	83 169,15	0,00	61 545,65	61 545,65	61 545,65
10222	FCTVA	75 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
10226	Taxe d'aménagement	7 669,15	0,00	5 545,65	5 545,65	5 545,65
10228	Autres fonds d'investissement	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>103 169,15</b>	<b>0,00</b>	<b>81 545,65</b>	<b>81 545,65</b>	<b>81 545,65</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>563 169,15</b>	<b>107 000,00</b>	<b>281 545,65</b>	<b>281 545,65</b>	<b>388 545,65</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 555 000,00		1 545 000,00	1 545 000,00	1 545 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE PUISSALICON - BUDGET PRINCIPAL (40600) - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	ID : 034-213402241-20260428-DCM_2026_37-BF		III = I + II
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	10 000,00		10 000,00	10 000,00			10 000,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	10 000,00		10 000,00	10 000,00			10 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	8 000,00		10 000,00	10 000,00			10 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	9 000,00		10 000,00	10 000,00			10 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 000,00		0,00	0,00			0,00
28152	Installations de voirie	2 000,00		2 000,00	2 000,00			2 000,00
28156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	1 000,00		1 000,00	1 000,00			1 000,00
28157	Matériel et outillage technique	1 000,00		0,00	0,00			0,00
28182	Matériel de transport	2 000,00		0,00	0,00			0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	2 000,00		3 000,00	3 000,00			3 000,00
28188	Autres immo. corporelles	4 000,00		4 000,00	4 000,00			4 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	15 000,00		15 000,00	15 000,00			15 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	5 000,00		5 000,00	5 000,00			5 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	5 000,00		5 000,00	5 000,00			5 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	5 000,00		5 000,00	5 000,00			5 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>1 620 000,00</b>		<b>1 610 000,00</b>	<b>1 610 000,00</b>			<b>1 610 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	350 000,00	0,00	0,00	340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	620 000,00	0,00		630 000,00	630 000,00		630 000,00	630 000,00
014	Atténuations de produits	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	170 000,00	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 160 000,00</b>	<b>1 160 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 160 000,00</b>	<b>1 160 000,00</b>
66	Charges financières	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>		<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 195 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 205 000,00</b>	<b>1 205 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 205 000,00</b>	<b>1 205 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 555 000,00			1 545 000,00	1 545 000,00		1 545 000,00	1 545 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 605 000,00</b>			<b>1 595 000,00</b>	<b>1 595 000,00</b>		<b>1 595 000,00</b>	<b>1 595 000,00</b>

**D002 Résultat reporté ou anticipé (5)****0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****2 800 000,00**

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 034-213402241-20260428-DCM\_2026\_37-BF

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 253 530,06</b>	<b>0,00</b>	<b>1 307 899,10</b>	<b>1 307 899,10</b>	<b>1 307 899,10</b>
013	Atténuations de charges (2)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	20 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
731	Fiscalité locale	836 430,06	0,00	840 799,10	840 799,10	840 799,10
74	Dotations et participations (2)	290 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 241 430,06</b>	<b>0,00</b>	<b>1 295 799,10</b>	<b>1 295 799,10</b>	<b>1 295 799,10</b>
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 100,00</b>	<b>2 100,00</b>	<b>2 100,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 243 530,06</b>	<b>0,00</b>	<b>1 297 899,10</b>	<b>1 297 899,10</b>	<b>1 297 899,10</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>1 492 100,90</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 800 000,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	350 000,00	0,00	0,00	340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00
6041	Achats d'études	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6042	Achats de prestations de services	50 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60611	Eau et assainissement	6 000,00	0,00		4 400,00	4 400,00	0,00	4 400,00	4 400,00
60612	Énergie - Électricité	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60621	Combustibles	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60622	Carburants	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60623	Alimentation	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	15 100,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60633	Fournitures de voirie	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	2 800,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6067	Fournitures scolaires	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
613	Locations	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	21 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
6168	Autres primes d'assurance	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
618	Divers	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00

COMMUNE DE PUISSALICON - BUDGET PRINCIPAL (40600) - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL	
								Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6282	Frais de gardiennage	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	7 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	620 000,00	0,00		630 000,00	630 000,00		630 000,00	630 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6218	Autre personnel extérieur	44 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6411	Personnel titulaire	320 000,00	0,00		340 000,00	340 000,00		340 000,00	340 000,00
6413	Personnel non titulaire	60 000,00	0,00		54 000,00	54 000,00		54 000,00	54 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	180 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
6470	Autres charges sociales	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
014	Atténuations de produits	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
739211	Attribution de compensation	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
7498	Autres revers./dotations, participations	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	170 000,00	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00
65311	Indemnités de fonction	70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

COMMUNE DE PUISSALICON - BUDGET PRINCIPAL (40600) - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL	
			I					Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
65313	Cotisations de retraite	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65315	Formation	3 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 400,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	30 000,00	0,00		30 900,00	30 900,00	0,00	30 900,00	30 900,00
65568	Autres contributions	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6568	Autres participations	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65733	Subv. fonct. départements	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65738	Subv.fonct.autres établissements publics	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
65888	Autres	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 160 000,00</b>	<b>1 160 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 160 000,00</b>	<b>1 160 000,00</b>
66	Charges financières	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6688	Autres	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 000,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>		<b>45 000,00</b>	<b>45 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 195 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 205 000,00</b>	<b>1 205 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 205 000,00</b>	<b>1 205 000,00</b>

**COMMUNE DE PUISSALICON - BUDGET PRINCIPAL (40600) - BP - 2026**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL	
								Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	1 555 000,00			1 545 000,00	1 545 000,00		1 545 000,00	1 545 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 605 000,00</b>			<b>1 595 000,00</b>	<b>1 595 000,00</b>		<b>1 595 000,00</b>	<b>1 595 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 253 530,06</b>	<b>0,00</b>	<b>1 307 899,10</b>	<b>1 307 899,10</b>	<b>1 307 899,10</b>
013	Atténuations de charges (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7032	Stationnement et location voie publique	15 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
70688	Autres prestations de services	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
708422	Mise à dispo pers. régie avec ps.morale	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	20 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
731	Fiscalité locale	836 430,06	0,00	840 799,10	840 799,10	840 799,10
73111	Impôts directs locaux	829 730,06	0,00	833 799,10	833 799,10	833 799,10
73118	Autres contributions directes	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
73141	Accise sur l'électricité	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73154	Droits de place	100,00	0,00	400,00	400,00	400,00
7318	Autres	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
74	Dotations et participations (3)	290 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
741121	DSR des communes	70 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
741127	DNP des communes	40 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
744	FCTVA	4 700,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
74718	Autres participations Etat	300,00	0,00	100,00	100,00	100,00
7478	Participation Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Publié	Total
					II	III = I + II
75	Autres produits de gestion courante (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
752	Revenus des immeubles	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
75888	Autres	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 241 430,06</b>	<b>0,00</b>	<b>1 295 799,10</b>	<b>1 295 799,10</b>	<b>1 295 799,10</b>
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
761	Produits de participations	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 243 530,06</b>	<b>0,00</b>	<b>1 297 899,10</b>	<b>1 297 899,10</b>	<b>1 297 899,10</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
72	Production immobilisée	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 823 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 823 000,00									
009ZA5011PR	CREDIT AGRICOLE	13/06/2007	2007-06-28	01/06/2008	100 000,00	F		4,660	4,660	EURO	A	P	N	A-1
017CVV012PR	CREDIT AGRICOLE	18/10/2010	2011-01-10	10/03/2011	200 000,00	F		3,240	3,240	EURO	A	P	N	A-1
077417015PR	CREDIT AGRICOLE	23/06/2003	2003-08-18	19/04/2004	300 000,00	F		4,090	4,090	EURO	T	P	N	A-1
254140013PR	CREDIT AGRICOLE	16/06/2004	2004-07-25	28/02/2005	53 000,00	F		4,850	4,850	EURO	A	P	N	A-1
MON507806EUR/0508325/001	LA BANQUE POSTALE	21/09/2015	2015-11-13	01/03/2016	300 000,00	F		2,090	2,090	EURO	T	P	N	A-1
MON516619EUR/0517311/001	LA BANQUE POSTALE	27/06/2017	2017-08-14	01/12/2017	70 000,00	F		1,190	1,190	EURO	T	P	N	A-1
MON534596EUR/0536069/001	LA BANQUE POSTALE	02/11/2020	2020-11-02	01/03/2021	500 000,00	F		0,640	0,640	EURO	T	P	N	A-1
MON542358EUR/0544268/001	LA BANQUE POSTALE	16/06/2022	2022-06-16	01/11/2022	300 000,00	F		1,710	1,710	EURO	T	C	N	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 823 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		749 568,60					156 986,68	12 277,72	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		749 568,60					156 986,68	12 277,72	0,00	0,00
009ZA5011PR	N	0,00	A-1	14 563,46	2,00	F		4,660	7 115,93	628,59	0,00	0,00
017CVV012PR	N	0,00	A-1	96 792,28	10,00	F		3,240	8 350,34	3 136,07	0,00	0,00
077417015PR	N	0,00	A-1	58 210,55	3,25	F		4,090	17 098,17	2 120,75	0,00	0,00
254140013PR	N	0,00	A-1	12 926,63	4,00	F		4,850	3 005,81	626,94	0,00	0,00
MON507806EUR/0508325/001	N	0,00	A-1	110 584,49	5,00	F		2,090	21 204,57	2 145,75	0,00	0,00
MON516619EUR/0517311/001	N	0,00	A-1	12 858,03	1,75	F		1,190	7 314,71	120,45	0,00	0,00
MON534596EUR/0536069/001	N	0,00	A-1	338 633,16	10,00	F		0,640	32 897,15	2 088,41	0,00	0,00
MON542358EUR/0544268/001	N	0,00	A-1	105 000,00	1,75	F		1,710	60 000,00	1 410,76	0,00	0,00
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Capital	Annuité d	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt							
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)					
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>749 568,60</b>					<b>156 986,68</b>	<b>12 277,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

IV

B1.3

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 034-213402241-20260428-DCM\_2026\_37-BF

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

## B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	749 568,60	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

## B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 610 €		
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	Subventions d'equipement versés (20415342)	30	
L	Subventions d'equipement versés (204183, 2041512, 204182)	15	09/12/2025

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		741,43	741,43	0,00	741,43
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		741,43	741,43	0,00	741,43
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	0,00		741,43	741,43	0,00	741,43
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>741,43</b>	<b>741,43</b>	<b>0,00</b>	<b>741,43</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises	SOLDE
					D	E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>741,43</b>	<b>741,43</b>	<b>0,00</b>	<b>741,43</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS**

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**DTJ**

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio (1)</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	169 264,40
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>169 264,40</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>1 297 899,10</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>13,04</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES****SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>22 085,00</b>
65748			AS PUISSALICON-MAGALAS	Association	6 000,00
65748			AMICALE PARENTS D'ELEVES	Association	1 200,00
65748			COOPERATIVE SCOLAIRE - OCCE	Association	2 200,00
65748			BOULE PUISSALICONNAISE	Association	800,00
65748			DANSE ISADORA	Association	1 000,00
65748			DIANE PUISSALICONNAISE	Association	700,00
65748			PETITE DIANE DE L'EXTREME	Association	600,00
65748			FOYER RURAL	Association	1 200,00
65748			AMICALE SAPEURS POMPIERS	Association	500,00
65748			USP GYMNASIQUE	Association	1 000,00
65748			AS COLLEGE MAGALAS	Association	300,00
65748			RAID'OC PASSION	Association	400,00
65748			GDON COTES DE THONGUE	Autre personne de droit privé	135,00
65748			GLOUGLOU	Association	1 000,00
65748			LA TOUR EN CHANSON	Association	600,00
65748			JOUONS EN LUDOTHEQUE - LAEP	Association	550,00
65748			QUE LE GRAIN NE MEURE - BUTTERFLY	Association	1 000,00
65748			TERRA TAO	Association	150,00
65748			L ATELIER DES FRANGINES	Association	750,00
65748			CLUB HISTOIRE	Association	1 000,00
65748		EXCEPTIONNELLE	AS PUISSALICON-MAGALAS	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,80</b>	<b>0,00</b>	<b>2,80</b>
Adjoint administratif territorial	C	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>5,00</b>	<b>3,00</b>	<b>8,00</b>	<b>6,49</b>	<b>0,43</b>	<b>6,92</b>
Adjoint technique territorial	C	0,00	3,00	3,00	1,49	0,43	1,92
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de Maitrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,83</b>
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	0,00	1,00	1,00	0,83	0,00	0,83
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**COMMUNE DE PUISSALICON - BUDGET PRINCIPAL (40600) - BP - 2026**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 0,00
ID : 034-213402241-20260428-DCM_2026_37-BF

<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,80</b>
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>7,00</b>	<b>6,00</b>	<b>13,00</b>	<b>10,92</b>	<b>0,43</b>	<b>11,35</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-8-5°	CDD Contractuel en CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint technique territorial	C	TECH	432	0,00	332-23-1°	CDD Contractuel en CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 034-213402241-20260428-DCM\_2026\_37-BF

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

## LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
SMVOL	19/12/2016		0,00
<b>EPCI</b>			
CC LES AVANT-MONTS	01/01/2017		0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SICTOM PEZENAS-AGDE			0,00
SEM-PFO DU PECH BLEU			0,00
HERAULT ENERGIES	11/01/1993		0,00
SCOT DU BITERROIS	20/01/2004		0,00
PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES	01/01/2017		0,00
HERAULT INGENIERIE	18/12/2018		0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
AIRE DE LAVAGE	AIRE DE LAVAGE	10/04/2018	10/04/2018	SPIC	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS			26340260400015		non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



**IV – ANNEXES****ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-300 454,35	-300 454,35
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-93 000,00	-93 000,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-393 454,35	-393 454,35

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	393 454,35	393 454,35
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-393 454,35	-393 454,35
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	200 545,65	200 545,65
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	1 676 545,65	1 676 545,65
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 476 000,00	1 476 000,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>200 545,65</b>	<b>I 200 545,65</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>200 545,65</b>	<b>200 545,65</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	200 545,65	200 545,65
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 676 545,65</b>	<b>III 1 676 545,65</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>61 545,65</b>	<b>61 545,65</b>
10222	FCTVA	56 000,00	56 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	5 545,65	5 545,65
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>1 615 000,00</b>	<b>1 615 000,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	10 000,00	10 000,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	10 000,00	10 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	10 000,00	10 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	10 000,00	10 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	2 000,00	2 000,00
28156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	1 000,00	1 000,00
28157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	3 000,00	3 000,00
28188	Autres immo. corporelles	4 000,00	4 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00	20 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 545 000,00	1 545 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

es budgets retracant les dépenses et les  
ID : 034-213402241-20260428-DCM\_2026\_37-BF

afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retracant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

**C2.1**

**C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

**C2.2**

**C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

IV  
DT

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
AMENAGEMENT 2 COMMERCE DE PROXIMITE	SERVICE 001 BAUX COMMERCIAUX	21/08/2018	21/08/2018	COMMERCIALE
CONSTRUCTION CABINET MEDICAL	SERVICE 002 LOCAUX PROFESSIONNELS	25/03/2025	25/03/2025	LIBERALE

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	1 580 000,00	1,23	46,45	0,00	733 910,00	1,23
TFPNB	132 800,00	1,61	73,00	0,00	96 944,00	1,61
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	425 100,00	-1,39	15,74	12,43	66 911,00	10,86
<b>TOTAL</b>	<b>2 137 900,00</b>	<b>0,72</b>			<b>897 765,00</b>	<b>2,27</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/04/2026

Présenté par FARENC Michel, Maire (1),  
A PUISSALICON, le 28/04/2026Délibéré par l'assemblée de la Commune de PUISSALICON(2), réunie en session ordinaire  
A PUISSALICON, le 28/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante de la Commune de PUISSALICON (2),(3).

001. FARENC Michel , Maire	
002. FERRE Gerard , 1er Adjoint	
003. AMEN-LORENTE Marie , 2eme Adjoint	
004. SERMET Nicolas , 3eme Adjoint	
005. MATHIEU Marjorie , 4eme Adjoint	
006. GAU Rose-Marie , Conseillère municipale déléguée	
007. DANDLER Corinne , Conseillère municipale	
008. JAUVERT Daniel , Conseiller municipal	
009. ROYER Marie-Jeanne , Conseillère municipale	
010. CHOUIN Florian , Conseiller municipal	
011. DELABARRE Gwendoline , Conseillère municipale déléguée	
012. ROQUES Clement , Conseiller municipal	
013. DELAPORTE Celine , Conseillère municipale	
014. HOULES Nicolas , Conseiller municipal	
015. MACHO Anthony , Conseiller municipal	

Certifié exécutoire par FARENC Michel, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/04/2026, et de la publication le 29/04/2026

A PUISSALICON, le 29/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.